

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE HISTÓRIA ECONÓMICA E SOCIAL

Revista Portuguesa de História

TOMO XVI

HOMENAGEM AO DOUTOR TORQUATO DE SOUSA SOARES

I



COIMBRA/1976

LES INFANTES TERESA, SANCHI, MAFALDA ET L'ORDRE DE CÎTEAUX AU PORTUGAL

Généalogie des infantes

Parmi sa nombreuse progéniture, 11 enfants légitimes et 7 naturels, D. Sancho I, successeur de D. Afonso Henriques, eut trois filles qui furent portées sur les autels et qui sont inscrites au ménologe de l'ordre de Cîteaux, les infantes Teresa, Sancha et Mafalda. Alfredo Pimenta 0) place Mafalda avant Sancha. Fr. Fortunato de São Boaventura pense que Mafalda fut la plus jeune des trois infantes (2). Teresa et Sancha apparaissent dans des chartes à partir de janvier 1186 avec leur frère D. Afonso. D'après D. Antonio Brandão, elles étaient les aînées des enfants royaux (3). Mafalda apparaît pour la première fois dans une donation du mois de juin 1196 (4). La chronologie des trois infantes ne peut être précisée davantage. Teresa et Sancha sont vraisemblablement nées avant l'accession de leur père au trône en 1185. Le mariage de D. Sancho I avec Dona Dulce, fille de Raymond de Barcelone, eut lieu en 1174. Il doit y avoir un intervalle assez grand entre l'aînée, Teresa, et la plus jeune, Mafalda, peut-être une quinzaine d'années. D'après Brandão, D. Sancho I eut

0) Alfredo Pimenta, *Elementos de História de Portugal*, Lisbonne, 1935, p. 116.

(2) Fr. Fortunato de São Boaventura, *Memorias para a vida da Beata Mafalda, Rainha de Castella e Reformadora do Mosteiro de Arouca*, Coimbra, 1814.

(3) *Crônicas de D. Sancho I e de D. Afonso II*, éd. de A. de Magalhães Basto, Porto, 1945, p. 74.

(4) Fr. Fortunato de São Boaventura, *op. cit.*, Mafalda serait donc née à la fin de 1195 ou au début de 1196.

encore deux filles légitimes, Berenguela qui fut élevée dans le monastère de Lorvão par sa soeur Teresa, et Branca, morte sans s'être mariée ⁽⁵⁾. Alfredo Pimenta donne une autre liste: Dona Branca, Dona Berengária, reine de Danemark, et Dona Constança ⁽⁶⁾. Peu important les erreurs et les contradictions puisqu'il n'est pas de notre propos de les discuter ici. Seules nous intéressent les trois premières infantes.

Les religieuses cisterciennes dans la péninsule au XII^e siècle

L'ordre de Cîteaux fut introduit au Portugal peu après sa pénétration en Espagne du Nord. Des moines de l'abbaye de L'Escaladieu, dans la Bigorre, franchirent les Pyrénées et s'établirent en 1140 à Fitero, aux confins de la Navarre et de la Castille. Osera, dans la province d'Orense, fut affilié en 1141, Melón, dans la même province, Sacramenia (Ségovie) et Sobrado (La Corogne), entrèrent dans l'ordre l'année suivante; Meira (Lugo), Valbuena (Valladolid) et Valparaíso (Zamora), en 1143. C'est à l'époque où l'ordre faisait montre de vitalité dans les royaumes du Nord qu'il s'implanta au Portugal à São João de Tarouca en 1143 ou 1144.

En même temps que les abbayes de moines se multipliaient, celles de religieuses s'implantaient dans les mêmes régions. Vers la même époque où les moines de L'Escaladieu fondaient Fitero, un groupe de religieuses venues de l'abbaye bourguignonne de Tart, premier monastère féminin français, s'établissait à Lume-Dieu dans le Languedoc et envoyait un essaim à Tulebras. La plus importante abbaye féminine espagnole était celle de Las Huelgas de Burgos dont on ne connaît pas avec certitude la date de fondation, mais dont les cisterciennes prirent possession le 1^{er} juin 1187 ⁽⁷⁾. Ses fondateurs, le roi Alphonse VIII de Castille et la reine Léonore, voulurent en faire le chef d'une congrégation dépendant directement du chapitre général et de l'abbé de Cîteaux. L'abbesse, Dona Maria Sol ou Misol, était la propre soeur du roi. Le chapitre de Cîteaux se rendit aux raisons du souverain et le premier chapitre général s'ouvrit à Las Huelgas

⁽⁵⁾ *Crónica de D. Sancho I...*, *op. cit.*, p. 75.

⁽⁶⁾ Alfredo Pimenta, *op. cit.*, p. 116.

⁽⁷⁾ José María Escrivá, *La Abadesa de Las Huelgas*, Madrid, 1944, p. 17.

le 27 avril 1189. Outre trois évêques espagnols, six abbés et un prieur titulaire, y participaient les abbesses de Las Huelgas, de Perales, de Torquemada, de Fuentecaliente, de Carrizo, de Gradefes, de San Andrés et de Cañas. L'abbesse de Paloma se fit excuser et celle de Tulebras, maison mère de Las Huelgas, refusa d'y participer. D'autres abbayes féminines furent encore fondées jusqu'à la fin du siècle.

La situation était bien différente au Portugal. Nous ignorons tout des premiers temps de Tarouca. Alcobaça végétait encore en 1195 quand D. Sancho I lui donna le monastère de Seiça. Salzedas, qui devait devenir le monastère cistercien le plus important du nord du Portugal, fut fondé à la fin du siècle, avant 1196, mais à une date qu'on ne peut préciser. Quelques petits monastères furent affiliés ou fondés: Fiães, Águias, Maceira-Dão, Lafões, mais ils ne comptent guère.

Au contraire de ce qu'ont écrit les chroniqueurs de la congrégation d'Alcobaça, les deux premiers souverains portugais ne semblent pas s'être intéressés aux cisterciens. D. Sancho I fut même l'objet d'une plainte à Rome du chapitre général en 1209 pour sa conduite «qui afflige l'ordre en quantité de choses» (8). Il n'y avait aucune abbaye de religieuses cisterciennes au XII^e siècle. C'est D. Afonso II (1211-1223) qui inaugure ce que l'on peut appeler «la politique cistercienne des souverains portugais» en favorisant Alcobaça au détriment des chanoines réguliers de Santa Cruz de Coimbra et en permettant aux trois infantes, ses soeurs, d'introduire les moniales cisterciennes dans son royaume. L'influence des princesses paraît avoir été prépondérante. Teresa chassa les bénédictins de Lorvão et y installa des cisterciennes à la fin de 1206. Sancha fonda Celas vers 1215 et Mafalda fit passer les bénédictines d'Arouca à l'observance cistercienne en 1225. Teresa et Mafalda avaient été mariées puis répudiées. Seule Sancha était demeurée célibataire.

Rien ne semblait prédisposer les princesses à introduire les cisterciennes dans le royaume ni à prendre le voile, ce qui est certain pour Teresa et Sancha, mais l'est moins pour Mafalda. Par testament, D. Sancho I avait légué à Teresa les places-fortes de Montemor-o-Velho et d'Esgueira, à Sancha la ville d'Alenquer, et à Mafalda les monas-

(8) Maur Cocheril, *Etudes sur le monachisme en Espagne et au Portugal*, Paris-Lisbonne, 1966, p. 244.

tères de Bouças et d'Arouca. D. Afonso II ne pouvait admettre que des forteresses appartenant à la couronne fussent la propriété de ses soeurs qui pouvaient en disposer à leur guise. Il exigea leur restitution. Teresa et Sancha se retranchèrent dans la forteresse de Montemor-o-Velho. Elles appelèrent à leur aide le roi de Léon qui envahit le nord du pays, le mettant à feu et à sang. L'archevêque de Santiago et l'évêque de Zamora envoyés comme légats par le pape excommunièrent le roi qui en appela à Rome. Innocent III nomma de nouveaux légats, les abbés cisterciens d'Osera et de La Espina. Ceux-ci, trompés par les infantes, différèrent l'absolution. Le pape ordonna de lever les censures qui atteignaient à la fois le roi et le royaume. Comme D. Afonso II refusait de payer les sommes élevées que les infantes exigeaient pour les dédommager, les abbés renouvelèrent l'excommunication. Rome intervint de nouveau. Les infantes émièrent la prétention de confier leurs forteresses aux templiers. La rébellion était vigoureusement soutenue par Alfonse IX de Léon qui avait épousé, puis répudié, Teresa. Cette affaire embrouillée mettait en danger le royaume au moment même où les autres souverains de la péninsule se liguèrent pour stopper la dernière grande invasion arabe à Las Navas de Tolosa. Alfonse VIII de Castille intervint en personne pour réconcilier les souverains léonais et portugais. Quant aux infantes, elles durent s'incliner⁽⁹⁾.

Dans cette affaire lamentable qui mit le royaume au bord de la guerre civile en 1212 et 1213, Mafalda n'apparaît pas, soit à cause de sa jeunesse — elle pouvait avoir 17 ou 18 ans — soit parce que les deux monastères qui constituaient son douaire n'intéressaient pas le roi. Par contre, le comportement de ses deux aînées ne prêche pas en leur faveur. Orgueilleuses et obstinées, elles n'hésitent pas à faire intervenir l'étranger qui mena une guerre sans pitié, aux dires de Brandão, pour soutenir leurs intérêts. On notera aussi la conduite partielle des deux abbés cisterciens qui les soutinrent sans réserve. On comprendra mieux par la suite la brutalité de Teresa envers les bénédictins de Lorzão qu'elle traita sans ménagements, et la partialité du pape peu soucieux de contrarier l'altière princesse.

(9) *Crónica de D. Sancho /...*, *op. cit.*, pp. 165-176.

Lorvão et la règle de saint Benoît

Les chroniqueurs se sont ingéniés à reculer la fondation du monastère à l'époque qui précéda la première invasion musulmane. A la suite d'une analyse serrée des documents procédant de Lorvão et conservés à la Torre do Tombo, Monsieur Rui Pinto de Azevedo a tenté de faire la lumière à ce sujet ⁽¹⁰⁾. Il est parvenu à cette conclusion que le monastère fut fondé après la conquête de Coimbra par Alphonse III de Léon en 878, date probable et la plus vraisemblable. Les moines qui s'établirent dans la montagne *Lauribano* accompagnaient les troupes du comte Ermenegilde qui commandait l'armée chrétienne. La fondation aurait été faite peu après 878. Le monastère se développa rapidement à partir du début du X^e siècle. Il faut attribuer sa richesse aux nombreuses et importantes donations de la noblesse de ce temps, non seulement à cause du culte de saint Mamède, patron de l'abbaye, mais encore au fait qu'elle abandonnait peu à peu la région pour aller défendre ses intérêts en Galice. Coimbra retomba aux mains des musulmans conduits par Almanzor en 987. Les chroniqueurs affirment que Lorvão bénéficia de la faveur des vainqueurs pendant la nouvelle occupation du territoire et jouit d'un statut privilégié. On sait que les religieux prirent une part active à la reconquête de la ville par les chrétiens en 1064. Elle fut reprise par Ferdinand I de Castille et Léon. Cependant il semble que Lorvão végéta et que les moines souffrirent de la domination musulmane. Rui Pinto de Azevedo cite un document daté de 1045, provenant du cartulaire de Vacariça, dans lequel l'abbé Tudeildo donne des propriétés aux moines de Leça avec l'obligation de recevoir chez-eux les «frères de Lorvão, fils de la maison et leurs frères naturels», ce qui suppose que notre monastère se trouvait dans une fâcheuse position. Les moines durent envisager de demander un asile provisoire à Leça, ce qui se comprend assez bien puisque Coimbra et sa région se trouvaient alors prises entre les armées chrétiennes et musulmanes.

Après la reconquête, Lorvão tenta péniblement de se relever alors que son voisin, le monastère de Vacariça, était florissant. Les deux

⁽¹⁰⁾ Rui Pinto de Azevedo, *O Mosteiro de Lorvão na Reconquista cristã*, Lisbonne, 1933.

premiers supérieurs, le prieur Aires et l'abbé Eusebio, récupérèrent une partie des biens aliénés pendant l'occupation et les donations recommencèrent à partir de 1088. L'histoire du monastère à cette époque est embrouillée. A partir de 1092, il fut réduit au rang de prieuré. En 1109, le comte Henri de Bourgogne le donna à la cathédrale de Coimbra avec tous ses biens. Sept ans plus tard, l'abbé Eusebio le restaura, obtint qu'il retrouve son autonomie et en fit une abbaye. Quand Eusebio mourut en 1118, Lorrvão était redevenu riche et prospère.

Dans une note qu'il nous donna, Pierre David résumait ainsi ce que nous savons: «Dès avant la fin du XI^e siècle, le territoire de Coimbra comprenait un grand nombre de petits monastères, d'ordinaires patrimoniaux ou mixtes. Parmi eux se détachaient ceux de Lorrvão et de Vacariça situés non loin de Coimbra. Malgré les prétentions des chroniqueurs tardifs, bénédictins et cisterciens, ces deux monastères remontaient seulement à la seconde moitié du IX^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où cette région fut enfin dominée et occupée par le roi asturien. Ils ne pratiquaient pas la règle de saint Benoît. Vacariça fut un monastère mixte. Ce dernier fut donné en 1094 par le comte Raymond de Galice à l'évêché de Coimbra dont il constitua la dotation territoriale. Lorrvão fut également donné au diocèse de Coimbra par le comte Henri en 1109. Mais l'évêque Gonzalve (1116) rétablit le monastère, désormais sous la règle de saint Benoît. En 1200, les moines durent céder la place à l'infante Thérèse, fille de Sanche I^{er}, dont le mariage avec son cousin Alphonse IX de Castille avait été déclaré invalide pour cause de parenté. L'infante y installa une communauté de dames nobles qui furent affiliées avant 1250 à l'ordre de Cîteaux».

Les chroniqueurs et les historiens qui les répètent ont une fâcheuse tendance à antidater l'introduction de la règle de saint Benoît au Portugal. Ils ignorent, sciemment ou non, l'existence des règles hispaniques encore vivaces dans toute cette partie de la péninsule et en Galice. Il semble que Lorrvão contribua beaucoup à la bénédictinisation de cette région. Le récent travail d'Antonio Linage Conde ⁽ⁿ⁾ permet d'apporter un certain nombre de précisions. C'est en 1086 que la

⁽ⁿ⁾ Antonio Linage Conde, *Los orígenes del Monacato Prebenedictino en la Peninsula Ibérica*, vol. II, Léon, 1973, pp. 741-746.

Regula apparaît pour la première fois au Portugal dans une communauté de religieuses non identifiée que l'on situe, sans pouvoir préciser davantage, à Valpedre, à Entre-os-Rios ou à Cete. Mais peut aussi s'être trouvée à Vilela. Peu importe, car l'année suivante apparaît la première mention certaine de la Regula dans le diocèse de Braga et, en 1100, dans celui de Coimbra. Dans l'état actuel de la question, on pense que ce sont les clunisiens qui importèrent leur règle. Les monastères portugais étaient en relations suivies avec la grande abbaye bénédictine espagnole de Sahagún. Nous trouvons une mention d'un prieur à Lorrvão en 1085, mais il peut s'agir du prieur Aires et, par conséquent, l'introduction de la Regula dans ce monastère à cette date n'est pas certaine. On sait que la présence d'un prieur à côté de l'abbé est une des caractéristiques de la règle bénédictine. Un prieur est aussi mentionné à Vacariça et à Arouca en 1087. Il est possible qu'il y ait eu coexistence de deux règles dans ces monastères pendant quelque temps. Le cas est fréquent pendant cette période de transition. L'influence de la Regula commença de se faire sentir dans la région de Coimbra malgré l'opposition de *Yalvazir* mozarabe Sisenando qui gouvernait la ville. Il avait imposé un autre mozarabe, Patemus, comme évêque et, à la mort de celui-ci, il nomma Martinho, prieur du chapitre cathédral qui ne fut pas consacré et qui reprit son titre de prieur quatre ans plus tard. Le clunisien Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, avait été envoyé à Coimbra par le pape Grégoire VII pour convaincre Sisenando d'adopter le rite romain. Il se heurta à un refus catégorique. A la mort du vieil *alvazir*, le 25 août 1091, Cresconio, abbé bénédictin de S. Bartolomeo de Tuy, fut élevé au siège épiscopal de Coimbra et le rite romain définitivement implanté dans cette région. A Cresconio succéda le clunisien français Maurice Bourdin (1099-1108). Puis ce fut Don Gonçalo Pais (1109-1128), le même qui restaura Lorrvão et plaça le monastère sous la règle bénédictine. Il ne pouvait plus être question de règle hispanique à cette époque.

La diffusion de la Regula, d'après Antonio Linage Conde, commença dans la région de Coimbra et gagna le nord par les monastères de Leça, qui dépendait de Vacariça, Arouca qui avait établi des contacts étroits avec Pendorada, et Paço de Sousa. Nous accepterons donc, à la suite de Pierre David, le premier quart du XII^e siècle pour l'implantation de la règle de saint Benoît dans notre monastère, mais nous nous garderons bien de préciser davantage. Nous pensons que

Lorvão et Vacariça eurent un rôle important dans la diffusion de la Regula qui rayonna dans le nord à partir de ces deux abbayes.

Les choniqueurs cisterciens présentent les religieux de Lorvão comme des moines relâchés que l'infante Teresa chassa du monastère afin de le réformer. Une abbaye est comme un être humain. Il n'y a jamais évolution harmonieuse depuis sa fondation jusqu'à son déclin en passant par une période de prospérité morale et matérielle, mais à des périodes de relâchement, ou simplement de moindre ferveur, succèdent des renouveaux spirituels. Les moines noirs de Lorvão subirent la règle commune. Il convient de se méfier des chroniqueurs que s'efforcent de donner le beau rôle à l'infante. Nous ne savons rien de certain sur Lorvão au début de XIII^e siècle. En fait, si nous en jugeons par le *Livro das Aves* écrit en 1183, et par la fameuse *Apocalypse de Lorvão* écrite et enluminée par le moine Egas en 1189, le niveau intellectuel était élevé dans le monastère. Les moines entreprirent de le reconstruire à la fin du XII^e siècle, ce qui implique une économie prospère. Les quelques inscriptions funéraires découvertes, dont l'une porte la date de 1198, témoignent en faveur de la régularité et de l'observance. Qu'il y ait du parti pris de la part des chroniqueurs ne nous étonne pas: Teresa devait avoir le beau rôle, et ils le lui donnèrent.

Lorvão et l'infante Teresa

Teresa avait épousé D. Alfonso IX de Léon à la fin de 1190. C'était un mariage politique et, après cinq ans d'une union qu'on nous dit avoir été heureuse, le roi de Léon sollicita en 1196 une annulation pour cause de parenté, ce qui lui fut accordé. De ce mariage, l'infante eut trois enfants. L'aîné, D. Fernando, mourut en bas âge. Ses deux filles, Sancha et Dulce, prirent le voile dans le monastère cistercien de Villabuena.

Revenue au Portugal après la dissolution de son mariage, Teresa reçut en douaire le monastère de Lorvão. Pendant la rébellion qui l'opposa à D. Afonso II, son frère, celui-ci confisqua le monastère avec ses revenus et ravagea le domaine. En 1223, D. Sancho II, son successeur, mit fin aux querelles et restitua Lorvão à sa tante. Brandão écrit que l'abondance des biens temporels avait introduit le relâchement dans la communauté: «Son abbé, Dom Julião, négligea l'admi-

nistration temporelle et spirituelle de cette maison. C'est en cet état que se trouvait Lorrvão quand la reine Dona Teresa revint de Léon». Il poursuit: «Il semble que le roi songea à faire partir les moines et à y mettre la princesse pour qu'elle y installe des religieuses de notre ordre afin d'introduire une nouvelle religion (au sens d'ordre monastique) et une plus grande observance comme faisaient alors les cisterciens». L'abbé Julião, de son plein gré ou contraint, démissionna. L'infante chassa les moines. Ceux-ci protestèrent et en appelèrent à Rome, mais en vain. En 1206, Innocent III donna raison à la princesse. Les moines furent dispersés dans différents monastères, dont celui de Pendorada. Tout en entérinant l'affaire, le pape reconnaît que les religieux furent «contraints par la force et la menace». En ces temps où religion et politique étaient étroitement imbriquées, le pouvoir spirituel était souvent contraint de s'incliner devant l'omnipotence royale. Les bénédictins de Lorrvão en firent l'amère expérience.

Brito écrit que les cisterciennes occupèrent le monastère la veille de Noël 1200. Ce n'est cependant qu'en décembre 1206 que Teresa en prit possession. Il nous semble difficile d'admettre que les bénédictins et les religieuses cohabitèrent, au moins au début, avant l'expulsion des moines. Pierre David écrit que Teresa plaça à Lorrvão une communauté de dames nobles. Ce ne sont donc pas des cisterciennes. Pendant la rébellion de ses soeurs, D. Afonso II confisqua le monastère et ravagea ses domaines. Teresa était enfermée dans la forteresse de Montemor-o-Velho. On peut donc admettre que la vie religieuse était impossible à Lorrvão en 1212 et 1213. D'autre part, Teresa ne jouissait pas en paix du monastère. Le pape était encore intervenu le 8 juillet 1211 en chargeant l'évêque de Lamego de ratifier la donation de Lorrvão (12). Bien que la date de 1206 soit généralement admise comme celle de l'incorporation à l'ordre de Cîteaux, nous ne la consignons ici que pour ce qu'elle est: la simple confirmation par la papauté de la donation du monastère par D. Sancho I à sa fille Teresa. 1211 serait la confirmation définitive. Mais en 1212-1213, Lorrvão fut rattaché à la couronne. Le 8 août 1218, Honorius III chargea l'évêque de Burgos et le doyen de Compostelle de s'entremettre pour réconcilier le roi et ses soeurs. La paix ne fut définitivement scellée par D. San-

(12) *Crónica de D. Sancho I, op. cit., p. 121.*

cho II qu'en 1223 ⁽¹³⁾. Rien n'empêche d'admettre que Teresa ait pu vivre à Lorvão pendant cette période. Ce n'était pas ce monastère, mais les forteresses, qui étaient l'objet du litige entre le roi et ses soeurs.

On ignore absolument la date à laquelle Teresa introduisit les cisterciennes à Lorvão, ni de quel monastère elles venaient. Pierre David se borne à écrire prudemment que ce fut avant 1250, année de la mort de l'infante. Il semble qu'ici, comme à Celas, il y eut une première communauté de religieuses observant une règle non identifiée, mais qui pourrait être celle de saint Benoît. Ensuite l'infante affilia son monastère à l'ordre de Cîteaux et la tradition veut qu'elle y ait pris le voile, ce que confirme Brandão ⁽¹⁴⁾. Les quelques renseignements que nous possédons sur les origines de Celas peuvent nous éclairer, sans toutefois nous apporter une réponse pleinement satisfaisante. D'une décision du chapitre général de 1227, on déduit qu'à cette date l'infante Sancha avait entrepris des démarches afin d'intégrer à l'ordre cistercien le monastère qu'elle avait fondé près de Coimbra. Les religieuses chargées d'y introduire la règle de Cîteaux pouvaient venir de Lorvão et donc de dernier monastère était lui-même cistercien depuis un certain temps.

Celas et l'infante Sancha

La date exacte de la fondation de Celas est difficile à déterminer. Pinho Leal accepte 1210, mais sans aucun fondement. Il se borne à répéter Luís Cardoso qui, plus prudent, se limite à écrire que Celas fut fondé «aux alentours de 1210». Brandão écrit: «J'ignore en quelle année fut fondé ce couvent, mais je suis absolument certain que ce fut un peu avant ou après 1215, car les religieuses y vivaient déjà en 1219». Cette année-là, en effet, Sancha fit une donation aux religieuses de Santa Maria de Celas. Il paraît raisonnable de suivre le plus honnête et le plus probe des chroniqueurs cisterciens portugais et d'admettre avec lui que Celas fut fondé aux environs de 1215.

Tout le monde est d'accord pour accepter que la fondatrice fut l'infante Sancha. A partir de là les opinions divergent. Fr. Bernardo

⁽¹³⁾ *Crónica de Afonso II, op. cit.*, pp. 170-171.

⁽¹⁴⁾ *Crónica de D. Sancho I, op. cit.*, p. 121.

de Brito écrit que Sancha eut d'abord l'intention de fonder le monastère à Alenquer, thèse reprise par Cardoso. Alenquer appartenait en douaire à l'infante. La donation de 1219 qu'elle fit à Celas concerne quelques moulins qu'elle possédait dans cette ville et qu'elle cède aux religieuses. Il y avait à Alenquer quelques pieuses femmes qui y vivaient dans la prière et le recueillement. Ces *encelladas* ou *emparadas*, comme on les appelait, auraient été le noyau de la future communauté. Ayant changé d'avis, l'infante fit venir ces *beatas*, autre nom qu'on leur attribuait, dans une propriété nommée *Uimarães* (Guimarães), près des murs de Coimbra. La nouvelle fondation prit alors le nom de *Cellas de Uimarães*. Cette distinction s'imposait puisque, à Coimbra même, se trouvaient d'autres encelladas près du pont sur le Mondego. Elles étaient si pauvres que Uimarães se chargea de les nourrir et de pourvoir à tous leurs besoins ⁽¹⁵⁾. L'origine du nom de Celas n'a pas été éclaircie. On est tenté d'y voir la traduction portugaise du mot français *cellules*, lui-même dérivé du latin *Cela*. L'une des granges d'Alcobaça s'appelait *Cela Nova*. Notre monastère serait donc le *monastère des cellules*. En effet, Sancha aurait fait construire à Uimarães 30 cellules pour les religieuses. Brandão n'est pas de cet avis. Il fait remarquer que le nom de Celas est appliqué à cette époque à tous les monastères de religieuses. Il pense que les *encelladas* (femmes vivant dans des cellules) d'Alenquer vinrent à Celas après la fondation. Il ne précise pas davantage et il prend soin de distinguer *Celas de Uimarães* de *Celas alem da ponte*.

On peut déduire de ceci qu'aux alentours de 1215 l'infante Sancha édifia dans l'une de ses propriétés près de Coimbra un petit monastère de religieuses. Ces religieuses n'étaient pas des cisterciennes à l'origine. Dans le document cité ci-dessus (note 14), Teresa écrit que Sancha plaça la communauté *sub regula Sancti Benedicti*. Il n'est pas fait mention de la règle de Cîteaux. Sancha vécut quelque temps à Lorvão près de sa soeur Teresa, mais on ne peut en inférer qu'elle y ait connu la règle cistercienne puisque nous ignorons en quelle année elle fut introduite à Lorvão. Le monastère de Celas de Uimarães

⁽¹⁵⁾ *Crónica de D. Sancho I, op. cit., p. 147*. Brandão transcrit un document extrait des archives de Celas, non daté, mais vraisemblablement rédigé après la mort de Sancha. Teresa se substitue à sa soeur pour confirmer en accord avec la communauté de Celas les dispositions prises pour l'entretien des encelladas établies «ultra pontem».

a très bien pu être peuplé à l'origine par les encelladas d'Alenquer, comme le suppose Brandão, et par quelques autres femmes ou jeunes filles qui se seraient jointes à elles. En 1227, une définition du chapitre général de Cîteaux ordonna aux abbés de Tarouca et d'Alcobaça d'enquêter «sur une abbaye de moniales que la fille du roi de Portugal fait construire» (16). Ce serait donc à la fin de sa vie que l'infante prit la décision d'affilier à l'ordre sa petite communauté. Elle y prit le voile et y vécut jusqu'à sa mort le 13 mars 1229. Elle avait demandé à Teresa de prendre Celas sous sa protection, se que fit celle-ci en augmentant les revenus de la petite fondation. Rien ne permet d'affirmer que Sancha fut abbesse. D'après *YIndex da Fazenda* écrit par fr. Bemardo d'Assumpção qui avait été chargé par les religieuses d'organiser et de colliger leurs archives entre 1648 et 1654, lors du décès de la fondatrice l'abbesse de Celas était Dona Elvira Loba. En apprenant le décès de sa soeur, Teresa fit transférer son corps à Lorvão où il est actuellement conservé dans l'église de ce monastère.

Les religieuses de Lorvão entreprirent au XVI^e siècle les premières démarches pour faire reconnaître par la cour de Rome le culte que les populations voisines rendaient aux deux infantes. Le 1^{er} mars 1562, l'infante Dona Maria recommandait aux autorités de Coimbra d'apporter leur aide aux moniales et à leur abbesse, Dona Bernarda, sa cousine. Celle-ci fit placer les deux dépouilles mortelles dans l'église. En 1595, l'abbé général, fr. Lourenço do Espirito Santo, confia l'inspection des causes au recteur du collège de São Bernardo et à fr. Bernardo de Brito. Les démarches furent renouvelées en 1643 et, le 23 décembre 1705, Clément XI béatifia les infantes. En 1715, l'abbesse Dona Bernarda Teles de Meneses fit exécuter les deux chasses d'argent, oeuvres de Manuel Cameiro da Silva, de Porto. Le 10 octobre de cette même année eut lieu la translation solennelle des corps. Teresa est fêtée dans l'ordre de Cîteaux le 17 juin et Sancha le 13 mars.

Arouca

On ignore la date de la fondation du monastère d'Arouca. Il aurait été fondé au début du VIII^e siècle, vraisemblablement avant 716, par deux nobles Wisigoths, Lederic et Wandrille. Vers 960 de

(16) P. Joseph Canivez, *Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterdensis...*, Louvain, 1933-1941, vol. II, p. 62.

l'ère chrétienne (Era 958), Ançur et son épouse Helena étaient seigneurs du lieu et exerçaient, suivant l'usage du temps, un droit de patronage sur le monastère qui leur appartenait. Ils s'en défirent le 7 septembre 955 et le donnèrent à l'abbé Herménégilde qui le gouvernait alors. Les dates que l'on relève ne concordent pas, chose normale pour ces temps reculés. Certains auteurs pensent que les musulmans ravagèrent le monastère et les quelques villages des environs. Ançur et son épouse auraient racheté le petit couvent aux descendants des fondateurs et le remirent à cette occasion à l'abbé Herménégilde le 12 avril 961 de l'ère chrétienne. Arouca était alors peuplé de moines.

Helena, nommée aussi Eleva par les chroniqueurs, fonda près du monastère reconstruit un petit établissement pour des *beatas*, nous dirions aujourd'hui des *béguines* ou des *recluses*. A sa mort, ce petit refuge de femmes pieuses fut incorporé au monastère de moines. Ici, les auteurs commettent l'anachronisme devenu classique en écrivant qu'Arouca était un monastère double bénédictin. Outre que la règle de saint Benoît était alors inconnue au Portugal, elle ne prévoyait pas l'existence de monastères doubles ni la cohabitation de moines et de moniales. Cette curieuse institution était alors répandue dans cette partie de la péninsule. Elle allait de pair avec les monastères patrimoniaux. Un ménage décidait de se consacrer à Dieu par la vie monastique. Il fondait un monastère et y entraît avec ses domestiques et ses enfants. Les hommes résidaient dans une partie des édifices et les femmes dans l'autre. Ils se retrouvaient à l'église pour les offices religieux.

Les moines et les moniales d'Arouca observaient l'une des règles péninsulaires, celle de saint Martin de Dume (t après 576), de saint Léandre de Séville (t 599), de saint Isidore de Séville (t 636), l'une des deux règles de saint Fructueux de Braga (t vers 666 ou 667), ou l'une des nombreuses règles mixtes empruntant leurs éléments aux grandes règles que nous venons de citer. Ce pouvaient être encore des règles forgées au sein de la communauté monastique.

Arouca fut placé sous le patronage des saints Pierre et Paul qu'il conserva après avoir adopté la règle de saint Benoît, puis celle de Cîteaux. Il eut comme patrons secondaires les saints Cosme et Damien. On ne sait combien de temps il observa la mixité. D'après Viterbo, les moines y demeurèrent jusqu'en 1154, année où une certaine Dona Toda abandonna le monastère à l'abbesse Elvira Annes, ce qui impliquait le départ des religieux. Nous avons relevé dans le monumental

ouvrage d'Antonio Linage Conde la seule mention qui en est faite. En 1060, Tuda Gudesteiz donne à son neveu Froila Gudesteiz le monastère qu'elle possède *in valle Arauca*⁽¹⁷⁾. Rien ne permet d'identifier ces personnages, mais si ce document est authentique, il y avait des moines à Arauca en 1060 et il n'est pas fait mention de religieuses.

Selon la *Benedictina Lusitana*, les moines auraient quitté Arauca en 1091 à la suite d'un conflit qui les opposa à Dona Godina qui conservait le patronage du monastère. Ils se retirèrent à Cucujães et l'évêque de Lamego donna à cette occasion l'habit bénédictin aux religieuses. D'autres documents, cependant, ne mentionnent que des moniales à partir du début du XI^e siècle. La confusion est complète et il est vain de chercher à établir la vérité. Nous savons simplement qu'il y eut d'abord un monastère double placé sous une règle hispanique, qu'au début ou dans le courant du XI^e siècle les moines quittèrent Arauca en y laissant les religieuses. Celles-ci, à une date non précisée, adoptèrent la règle de saint Benoît.

Arouca et Mafalda

La plus jeune des trois infantes, Mafalda, n'eut pas à souffrir du comportement de D. Afonso II. Elle ne participa pas à la rébellion de ses soeurs. Elle avait été mariée à Henri I^{er} de Castille. Celui-ci périt accidentellement en 1217 en jouant avec des jeunes gens de son âge. Il n'avait que 15 ans. Le pape Innocent III avait d'ailleurs annulé auparavant, pour raisons de parenté, un mariage qui n'avait pas été consommé. Mafalda et Henri étaient cousins. L'infante vécut encore quelque temps à la cour de Castille qu'elle quitta en 1220 pour rentrer au Portugal. Elle obtint sans peine de son frère la jouissance des biens qui lui revenaient, parmi lesquels le monastère d'Arouca avec ceux de Bouças et de Tuias. Elle décida les bénédictines d'Arouca à embrasser la réforme de Cîteaux. Il est possible que durant son séjour en Castille elle ait apprécié l'observance du célèbre monastère de Las Huelgas de Burgos directement soumis à l'abbé de Cîteaux. C'était le seul monastère castillan où les femmes de la famille royale

(17) Antonio Linage Conde, *Los orígenes...*, *op. cit.*, vol. III, «Monasticum Hispanum», p. 59.

pouvaient prendre le voile ou vivre retirées si elles le désiraient, sans pour autant être religieuses.

L'introduction de la règle cistercienne à Arouca fut approuvée par Honorius III en 1225. La première abbesse aurait été Dona Dordra, d'après fr. Fortunato de São Boaventura ⁽¹⁸⁾, à laquelle succédèrent Dona Maria Lourenço et Dona Maior Martins, cette dernière gouvernant le monastère quand mourut Mafalda. Suivant la tradition cistercienne, l'infante aurait pris le voile à Arouca. Cette tradition fut contestée par quelques auteurs. Fr. Fortunato de São Boaventura consacre une grande partie de son dernier chapitre à la défendre. Il tente de prouver que l'infante, tout en étant religieuse, pouvait disposer de ses biens, ce qu'elle fit, et largement. Mais, pour étayer sa thèse, il s'appuie sur des donations faites par des religieuses d'Arouca comme Dona Toda Viegas. Ces donations furent faites à une époque où Arouca était encore placé sous des règles péninsulaires, et non sous la règle bénédictine comme il le croit. Pour notre part, il nous paraît douteux que Mafalda ait professé la règle cistercienne.

Dans son testament, elle demande à être enterrée dans le monastère, clause inutile si elle avait été religieuse. Elle dispose de ses biens, ce qui suppose qu'elle en avait la jouissance durant sa vie entière, ce qui était — et est — incompatible avec le voeu de pauvreté qu'elle aurait émis en prenant le voile. La règle de Cîteaux était intransigeante sur ce point. De plus, elle stipule qu'elle doit être enterrée selon le cérémonial en usage pour les reines d'Espagne, avec la couronne et le sceptre. Chaque année on célébrait l'anniversaire de son trépas par des obsèques solennelles et l'on plaçait sur le catafalque la couronne et le sceptre. A cette occasion, Mafalda avait prescrit que l'on donnerait à chaque prêtre qui participerait à la cérémonie un don en argent, des oeufs royaux (?), du fromage, des biscuits, une boîte de confiture, un plat de truites, cinq pains de froment, une alose et trois mesures de vin. On leur servait en plus, le 30 avril, veille de l'anniversaire, un repas. On imagine que les convives ne manquaient pas et que ce n'était pas uniquement la dévotion à la Rainha Santa qui les attirait. En 1720, les religieuses constatèrent qu'une grande partie de leurs revenus était consacrée à ces funèbres agapes et aux

⁽¹⁸⁾ Fr. Fortunato de São Boaventura, *Memorias...*, *op. cit.*, p. 202.

dons qui les accompagnaient. Elles y mirent fin. Si l'infante avait été l'humble et modeste moniale que l'on nous dépeint, dépouillée de tous ses biens, elle n'aurait pu imposer une telle charge à son monastère. Nous sommes loin ici de saint Bernard écrivant au roi de France au sujet de son frère, humble convers à Clairvaux: «Votre frère Robert est heureux de laver la vaisselle des moines». Pour étayer sa thèse, fr. Fortunato de São Boaventura allègue que, lorsqu'on ouvrit le tombeau de l'infante pour la première fois, en 1616 (*sic*), elle portait le costume religieux. Il était d'usage courant, au moyen âge, que les fondateurs ou les bienfaiteurs des monastères se fassent ensevelir sous le froc, ce qui n'impliquait nullement qu'ils aient fait profession. A notre avis, il est fort possible que Mafalda, à l'instar des infantes et des veuves de la famille royale de Castille retirées à Las Huelgas de Burgos, ait vécu soit dans le monastère, soit dans les environs immédiats, sans prendre le voile.

Elle avait trouvé Arouca dans une situation matérielle très compromise. Pinho Leal écrit que le monastère était en ruines, «ses rentes étaient aliénées ou perdues, l'église n'avait pas d'ornements et les moniales vivaient pauvrement, plus du travail de leurs mains que du revenu de la maison, ce qui était une des raisons de leur relâchement» (19). Mafalda aurait transféré le monastère primitif à l'emplacement actuel, à peu de distance du premier. De ce premier monastère roman il reste quelques vestiges dans le cloître. Elle augmenta ses revenus avec ceux que lui donna le roi, son frère, et lui annexa des propriétés qu'elle possédait. Ce fut l'origine de la richesse d'Arouca. L'infante Dona Constanza, fille de Sancho VII de Navarre, y fit profession. La personnalité de Mafalda paraît avoir été très forte et elle fut bénéfique à l'abbaye.

La Rainha Santa, ainsi que la qualifia la postérité, mourut le 1^{er} mai 1290 dans le monastère de Rio Tinto, près de Gondomar, alors qu'elle se rendait en pèlerinage à Nossa Senhora da Silva. Son corps fut enseveli à Arouca où elle avait vécu près de 70 ans. Sa tombe fut ouverte en 1617 en présence de D. Martim Afonso Mexia de Tovar, évêque de Lamego (1614-1620). Son corps était intact. On entreprit des démarches en vue de sa canonisation. Après bien des vicissitudes, Pie VI la béatifia le 27 juillet 1792, selon l'auteur de la notice

(19) Pinho Leal, *Portugal antigo e moderno, sub verbo «Arouca»*.

sur «Arouca» dans la *Grande Enciclopédia Luso-Brasileira*. Elle fut canonisée le 10 janvier 1734 par Pie VI, selon Pinho Leal. Voici une nouvelle preuve qu'il faut toujours consulter avec prudence les notices des Dictionnaires et des Encyclopédies. La béatification est une formalité qui précède la canonisation. On ne peut être canonisé avant d'avoir été béatifié. Et donc, Mafalda n'a pu être canonisée en 1734 et béatifiée ensuite en 1792 par le même pape Pie VI qui régna de 1775 à 1799. Nous nous en tiendrons à la date du 27 juillet 1792 pour la béatification de Mafalda qui ne fut jamais canonisée. Elle est inscrite le 2 mai dans le ménologe cistercien.

P. MAUR COCHERIL